

Les Amis du Clos de la Lombarde

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2026

Le Samedi 24 janvier 2026 - 14 heures 30

Salle des Synodes, Palais des Archevêques - NARBONNE

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 284

Nombre d'adhérents présents ou représentés : 143

Le quorum de 86 membres présents ou représentés étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Election du Bureau de l'Assemblée Générale :

- ***Président*** : Roland SCHMITT
- ***Vice-président*** : Michel DELORD
- ***Trésorier*** : Annie FONTAINE
- ***Secrétaire*** : Arnaud DAVOISNE

ORDRE DU JOUR :

15h00 : Conférence D'Arnaud DAVOISNE : **« Quand les murs parlent : la métamorphose d'une maison du Clos de la Lombarde »**

16h30 : Rapport moral, compte-rendu de l'activité de l'association par le Président.
Vote sur le rapport moral.

17h20 : Rapport financier par le Trésorier, vote sur le rapport financier et quitus au Trésorier

17h30 : Modification des statuts

17h45 : Adoption d'un règlement intérieur

17h45 : Election du Conseil d'administration

DEROULE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conférence d'Arnaud DAVOINE :

« Quand les murs parlent : la métamorphose d'une maison du Clos de la Lombarde ».

On croit connaître la maison à Portiques du Clos de la Lombarde.

Son élégant Portique, ses mosaïques et ses décors ont nourri une image presque idéale de la demeure romaine, symbole d'un certain art de vivre antique. Les nombreuses restitutions depuis sa découverte ont contribué à forger une vision romantique : celle d'une maison figée dans le temps, parfaite, témoin immuable d'un passé harmonieux.

Pourtant, l'archéologie du bâti raconte une tout autre histoire.

Derrière ces vestiges se cache un chantier permanent : murs repris, espaces transformés, sols reconstruits, fonctions modifiées au fil des générations. Loin d'être un décor figé, la maison à Portiques apparaît comme un organisme vivant, sans cesse adapté aux besoins, aux goûts de ses occupants et à son statut.

L'étude diachronique menée sur le site révèle ainsi la richesse d'une évolution complexe, depuis la fondation de l'insula jusqu'au III^e siècle. À travers ce nouveau regard, c'est non seulement l'histoire d'un bâtiment que l'on redécouvre, mais aussi celle des hommes et femmes qui y ont vécu, travaillé, et transformé leur cadre de vie au rythme des changements de la cité de Narbo Martius.

Rapport d'activité et moral, compte rendu de l'activité de l'association : Roland SCHMITT, président de l'association

(Voir document joint, annexe 1)

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale.

Rapport financier : Annie FONTAINE , trésorière de l'association

(Voir Bilan et compte de résultats joints, annexe 2)

Compte de résultat :

Charges : - 42.125,00 €

Produits : 50.030,80 €

Résultat de l'exercice : 7.657,56 €

Solde comptes Banque Populaire au 31/12/2025 :

Compte courant : 8.591,72 €

Livret A : 26.230,79 €

Caisse : 624,34 €

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale et quitus est donné à la trésorière.

Modification des statuts :

Présentation : Roland SCHMITT, Président

Le Conseil d'administration propose la création d'une nouvelle catégorie de membres : les membres honoraires. Il propose également la suppression des administrateurs suppléants et porter à 14 le nombre d'administrateurs.

Nouvelle rédaction des articles 5, 6 et 9 al.1et 2 des statuts (**modifications en rouge**) :

Article 5 – Adhésion

Article 5-1 :

L'association se compose de :

- Membres actifs

- Membres d'honneur

Article 5-2 :

Pour être membre actif de l'association, il faut souscrire un bulletin d'adhésion et acquitter une cotisation annuelle.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont élus par le Conseil d'administration

Article 6 - Cotisation

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les adhérents. Son montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le montant de la nouvelle cotisation annuelle pourra être modifié par anticipation par vote du conseil d'administration de l'association, cette décision devant être validée au cours de l'AG suivante.

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Article 9 - Conseil d'Administration (CA)

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de **14 membres**.

Ses membres sont élus pour 3 années par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres d'honneur assistent le Conseil d'administration. Leurs voix sont consultatives.

Débat :

Mme JUAN pose la question de savoir si les membres d'honneur peuvent être élus au Conseil d'administration. Elle précise que les statuts ne s'y opposent pas. Elle fait valoir que si tel n'était pas le cas, ils ne seraient plus des membres à part entière.

M Mc GLONE craint que passer de 12 à 14 administrateurs créent une pesanteur à la mise en œuvre des décisions prises par le CA.

Les modifications des statuts comme proposées par le Conseil d'administration sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale.

Adoption d'un règlement intérieur

Présentation : Roland SCHMITT

Afin de préciser les règles de fonctionnement de l'association, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts, l'adoption d'un règlement intérieur dont le texte a été mis en ligne sur le site internet de l'association et dont copie a été distribuée à tous les membres présents à l'Assemblée générale.

Ce projet de règlement intérieur est annexé au présent procès verbal (annexe 3).

Après débat, le projet de règlement intérieur comme proposé par le Conseil d'administration est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale.

Election complémentaire au Conseil d'Administration :

Sont candidats comme administrateurs de l'association « Les Amis du Clos de la Lombarde » pour la mandature 2026-2029

Thierry ANDRIEU
Cathy BORDES
Giselle BOURDETTE
Christine DARDE
Arnaud DAVOISNE
Michel DELORD
André DELPOUX
Annie FONTAINE
Dominique MOULIS
Emmanuelle RICHER
Bénédicte ROUSSEL
Roland SCHMITT
Brigitte TILLARD

Aucune autre candidature ne se manifeste lors des débats.

Les 13 candidats au Conseil d'administration sus mentionnés sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale de l'association « Les Amis du Clos de la Lombarde ».

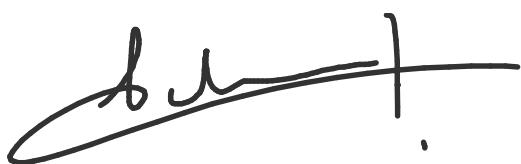
Question diverse non soumise au vote :

André DELPOUX donne connaissance d'une sortie 2026 proposées à nos adhérents.

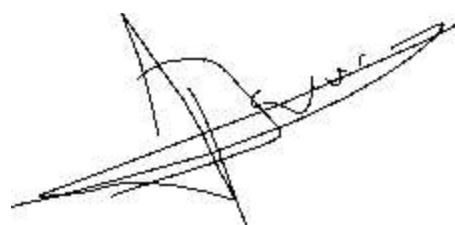
L'Assemblée Générale est close à 18h15.

Fait à NARBONNE le 25/01/2026

Le Président Roland SCHMITT



Le Secrétaire Arnaud DAVOISNE



ANNEXE 1

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Rapport moral et d'activité

Remerciement mairie prêt de la salle

Remerciements personnalités présentes : M le Maire, M PENET, adjoint au Maire, Mme THIVENT représentant Mme la Présidente SANDRAGNE, Mme Anne LAMALLE représentant la direction de Narbo Via

VIP invités, excusés : M le Sous-préfet de Narbonne, M le Député FALCO, Mme la Présidente du CR, M le Vice-président du CD FRANCOIS, M Didier DELHOUME Directeur adjoint des Affaires culturelles qui nous a adressé un long message de soutien et d'encouragements, Mme Sophie OMERE Conservatrice régionale adjointe des Monuments historiques, Mme Flore COLLETTE Directrice du patrimoine à la Ville de Narbonne, M Ambroise LASSALLE, conservateur Narbo Via, M Lionel SANCHEZ responsable de la formation Guides conférenciers de l'université de Perpignan, Mme Corinne SANCHEZ, archéologue, CNRS.

Etat de l'association au 31 décembre 2026 :

Au 31 décembre 2025, l'association comptait 284 membres (318 en 2024 soit 34 en moins = - 10,69%). Quorum = 86

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Pour tenir informés ses membres, l'équipe dirigeante de l'association a régulièrement tenu à jour le site internet de l'association, a adressé régulièrement des messages électroniques à ses adhérents et leur a envoyé deux feuilles d'information soit par voie électronique, soit par voie postale. Un compte WhatsApp et un compte FaceBook sont ouverts à tous les adhérents.

Résolutions prise lors de l'AG 2025

L'ouverture en novembre 2023 de la salle immersive où nous exploitons les images de synthèse évoquant le Clos de la Lombarde à la fin du 2^{ème} siècle, créées pour nous par la société narbonnaise « Passé Simple », a été l'occasion pour notre association de nous lancer un défi audacieux. Il s'agissait d'ouvrir à nos visiteurs le site archéologique le plus largement possible.

Notre première expérience, en 2024, a permis de tester nos capacités à atteindre cet objectif.

Lors de l'Assemblée générale du 25 janvier 2025, nous vous avons présenté un premier bilan en demi-teinte et vous avez pris, en tirant les leçons, des résolutions que je peux résumer comme suit :

- Reconduction du contrat de travail de notre salarié, Jean-Luc, dans l'espoir de voir reconduit le contrat unique d'insertion (subvention à 40% par l'Etat à hauteur de 26 heures, les 9 heures restant pour atteindre les 35 heures restant entièrement à la charge de l'association)
- Appel à un stagiaire de la formation professionnelle guide-conférencier assurée par l'Université de Perpignan, antenne de Narbonne (au lieu de 2 en 2024) durant la période estivale
- Ouverture du site 6j/7 avec mise en place d'un horaire de visites guidées et virtuelles adapté
- Implantation à l'entrée du site d'un local d'accueil digne de notre site et respectant et nos bénévoles et nos visiteurs. Pour le financer, nous avions décidé de participer au budget participatif citoyen organisé par le Conseil départemental

Notre Assemblée générale de ce jour a d'abord comme objet de vous rendre compte de l'activité de votre association et d'évaluer dans quelle mesure vos objectifs décidés il y a un an ont été atteints.

Emploi salarié :

Nous espérions voir reconduite l'aide de l'Etat. Cela n'a pas été le cas. Nous avons donc pris la décision de prendre le risque d'un Contrat de Travail à durée Indéterminée à temps plein (35h/semaine). Ce CDI s'est mis en place le 1^{er} juillet dernier.

Jean-Luc GONZALES est engagé comme opérateur d'espace culturel de l'association. Ses tâches consistent à participer aux tâches administratives de l'association, à assister les bénévoles de l'association dans l'entretien des locaux, du matériel, du site et surtout accueillir les visiteurs et leur faire découvrir le site et les images de synthèse.

Je voudrais rendre compte à votre assemblée de ce que Jean-Luc s'est parfaitement acquitté de ses obligations professionnelles à la plus grande satisfaction de nos bénévoles et de nos visiteurs. Les avis laissés sur le Web en témoignent.

Mais je voudrais également souligner d'ores et déjà que les charges salariales pèsent à elles seules sur notre budget pour près la moitié de nos dépenses.

Appel à une stagiaire :

Conformément à la résolution prise lors de l'AG 2025, nous n'avons fait appel qu'à une stagiaire : Léna. Elle est restée parmi nous des Journées européennes de l'archéologie (le 14 juin) aux Journées européennes du patrimoine (le 21 septembre). Jean-Luc en a assuré sa formation et elle s'est très vite adaptée aux activités de l'association prenant essentiellement en charge l'accueil et le guidage de nos visiteurs. Leurs témoignages de satisfaction sont le gage qu'elle a parfaitement tenu son rôle, et nous l'en remercions chaleureusement.

Je précise que nous avons également accueilli au sein de l'association des stagiaires placés en situation d'observateurs pendant une semaine chacun et ce sous la guidance de Jean-Luc (1 étudiante, 1 lycéenne, 1 collégien).

Ouverture du site au public :

Nous n'avons pas tenu l'objectif d'ouvrir le site 6j/7. Cet objectif nous est apparu irréaliste au regard des exigences du code du travail et de nos contraintes budgétaires et en personnel (salarié, stagiaire, bénévoles).

Nous nous sommes rabattus sur une organisation plus modeste, 5 jours sur 7 du mardi au samedi, le site restant fermé les dimanches et lundis. Les horaires d'ouverture au public ont été adaptés aux différentes périodes de l'année (haute saison, basse saison) et décidés de 9 à 12h et de 14h à 17h.

Implantation d'un local d'accueil :

Nous avons participé au budget citoyen organisé par le Conseil départemental.

Michel DELORD a passé de longues heures à monter un dossier solide, documenté et chiffré à hauteur de 26.623 €.

Notre dossier a été validé par le Conseil départemental et nous avons été autorisés en conséquence à concourir en concurrence avec 199 autres projets.

Le vote d'est tenu entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2025.

Nous avons envoyés à nos adhérents de multiples messages pour les motiver, les inciter à voter et à faire voter en faveur de notre projet.

Plus de 30.000 audiois ont participé au vote.

In fine, 38 projets ont été retenus.

Pas le nôtre.

Il n'a recueilli que 291 voix.

Il s'agit pour notre association d'un échec retentissant. Nous n'avons pas réussi à vous mobiliser. Vous n'avez pas réussi à vous mobiliser ni à mobiliser autour de vous.

Résultat : cet hiver encore notre chalet et toujours là, et Simone, Gisèle, Sylvie, Thierry et tous les autres affrontent les frimas.

Cela étant exposé, quel est notre bilan d'activités 2025

Communication :

Notre bilan va se mesurer en termes de volumes de visites.

Pour faire connaître le site au public et en particulier aux touristes de passage, notre association a fait un gros effort d'investissement dans la communication.

Nous étions présents dans les brochures mises gratuitement à la disposition du grand public dans les lieux touristiques et les lieux de passage comme les zones commerciales.

Nous avions des encarts voire des doubles pages dans « Roadbook », « Mon séjour sur la Côte du Midi », « Escapades en Narbonnaise Méditerranéenne ». Le coût de l'insertion, rien que dans cette dernière brochure, dépassait les 4.000€ ! C'est un don du Fonds de dotation Maryse Sabrié qui nous a permis de la financer.

Nous apparaissions également dans des guides touristiques comme « Le Petit Futé » ou « Lonely Planet ».

Comme l'an dernier, le Groupe Albert a mis à notre disposition les panneaux électroniques de la galerie marchande « Bonne Source » et « Tridôme ». Merci à notre mécène !

Jean-Luc a permis au Clos de la Lombarde d'être très actif sur les réseaux sociaux, en particulier sur Instagram.

Il est également l'auteur de nombreux flyers et affiches dont une bonne partie a pu être imprimée sans frais pour l'association grâce à la collaboration du service Reprographie de la Mairie.

Nous avons fait publier de nombreux articles dans la presse locale et fait appel aux stations de radio. Enfin je tiens à souligner que nous n'aurions pas atteint nos résultats sans l'excellente collaboration avec l'Office de Tourisme « Côte du Midi » dont je tiens à souligner le professionnalisme et que je remercie vivement.

Nous avons invité les collaborateurs de l'OT à venir visiter le site pour leur faire connaître le produit qu'ils promeuvent.

C'est « Côte du Midi » qui gère notre billetterie en ligne tout en renseignant les touristes qui se présentent à ses collaborateurs au comptoir de l'Office qui vendent également des billets d'entrée.

S'il est difficile de mesurer l'impact réel de ces actions de promotion sur la fréquentation du site, force est de constater que 2025 a été une bonne année en terme de nombre de visiteurs.

Visiteurs :

- Individuels

Nombre d'entrées payantes : 2047 dont 1092 billets vendus directement sur le site par nos bénévoles et 955 billets vendus par l'OT.

Sur le site, le paiement se fait en espèces, par chèque (très peu) et maintenant par carte bancaire par l'intermédiaire de notre partenaire SumUp. Tous nos bénévoles chargés de l'accueil se sont formés à la manipulation du terminal de paiement SumUp y compris notre grande amie Simone que je remercie particulièrement pour cet effort qui pour elle relevait de l'exploit.

Ajoutons aux entrées payantes, les entrées gratuites au nombre de 1849. Je rappelle que l'accès au site reste gratuit, que les visiteurs non payants peuvent contempler les vestiges depuis le remblai qui les dominent et profiter des explications données par les panneaux pédagogiques qui y sont implantés.

Seules les visites guidées des vestiges sont payantes (3€) ainsi que les visites virtuelles (5€) ou l'addition des deux soit environ 2h15 de prise en charge pour un tarif de 7€.

- Groupes

En 2025 nous avons reçu sur le site 17 groupes pour un total de 390 visiteurs payants auxquels il convient d'ajouter les accompagnateurs. Cette activité nous a rapporté 2.818,00 €.

- Scolaires

En 2025, nous avons accueilli 6 classes d'école primaire (220 élèves), 8 classes de collège (223 élèves), 6 classes de lycée (248 élèves) soit un total de 691 élèves (contre 315 élèves en 2024). Nous sommes référencés sur la plateforme de l'Education Nationale ADAGE, malheureusement eu égard aux restrictions budgétaires l'enveloppe prévue pour la période de janvier à juin était épuisée sur le plan national dès la fin janvier 2025, en conséquence de quoi, ni les élèves, ni notre association n'ont pu bénéficier pleinement de ce dispositif.

Je veux remercier toute l'équipe de bénévoles qui a permis l'accueil et la prise en charge pédagogique de ces publics scolaires. Un grand merci particulier à Cathy BORDES qui a organisé et animé avec beaucoup de conviction, de dynamisme et d'engagement cette activité.

Au total, en 2025, tous publics confondus notre site a connu une fréquentation de 7013 visiteurs contre 4770 en 2024 soit une hausse de 47%.

Je ne compte pas dans ce chiffre les près de 700 visiteurs de la soirée du 20 septembre, la Sunset Party.

Événements :

- Lundi de Pâques : 21 avril

Pour la première fois, nous avons organisé un évènement sur le site permettant de mettre en lumière les vestiges d'un monument injustement oublié : la basilique paléochrétienne. Ces vestiges particulièrement bien conservés témoignent de l'importance prise par la communauté chrétienne de Narbonne au 4^{ème} siècle et présentent aux visiteurs une des rares églises de plan basilical encore visibles en France.

Pour présenter au public cette basilique, nous avons décidé de mettre en scène le rituel du baptême aux premiers temps du christianisme. Ce sont nos amis comédiens qui ont évoqué ce rituel présenté et commenté par le spécialiste de la question, notre ami André BONNERY.

Cette manifestation a connu un véritable succès puisque une centaine de personnes (non décomptées dans les chiffres des visiteurs évoqués ci-dessus) ont assisté à cette conférence donnée *in situ*.

Précisons qu'à cette occasion, notre association a renoué à une vieille tradition narbonnaise : « Faire Pâquette » et que c'est Michel DELORD qui nous a régalaés de son omelette.

- Nuit des Musées : 23 mai

Lors de la nuit des musées, l'ingéniosité de Jean-Luc a permis d'éclairer nuitamment le site archéologique et nos visiteurs ont pu suivre Léa, notre stagiaire estivale, dans une pérégrination nocturne au travers des vestiges évoquant l'éclairage des maisons romaines dans l'antiquité. Précisons que lors de cette soirée, nous avons également utilisé pour la première fois le matériel acquis grâce aux donations du Crédit Agricole et à Harmonie Mutuelle que je remercie au passage pour leur générosité. Il s'agit d'un puissant ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur capables de traiter nos images de synthèse et qui seront utilisé lors de la mise en œuvre des images nomades.

- Journées Européennes de l'archéologie : 13, 14 et 15 juin

Comme tous les ans, notre association a fait participer le site archéologique aux Journées européennes de l'archéologie.

Outre les visites guidées du site et les visites immersives, nous avons proposé aux visiteurs une représentation théâtrale jouée par nos comédiens et mettant en scène une préparation au mariage selon les coutumes de la Rome antique.

Nos visiteurs ont également pu découvrir une exposition photographique évoquant les 40 ans de fouilles au Clos de la Lombarde.

- Apé Romains : 19 juillet et 22 août

Ce sont deux moments de convivialité et de joie que nous avons cette année de nouveau proposés à nos adhérents et visiteurs.

Merci au Domaine La Parra de Célian et Sonia, de sa fidélité et pour les bons produits dont il nous propose la dégustation, en particulier les vins élevés selon les méthodes antiques.

- Forum des associations : 6 septembre

Cette année encore notre association était présente sur le forum des associations lors duquel elle a pu se faire connaître et surtout faire connaître le Clos de la Lombarde

- Journées Européennes du Patrimoine : 20 et 21 septembre

Ces Journées Européennes du Patrimoine sont un évènement incontournable pour notre association et bien avant la création de l'association, pour le Clos de la Lombarde.

C'est le moment privilégié pour faire connaître le site et tout d'abord à nos compatriotes narbonnais qui sont encore trop nombreux à ignorer son existence.

C'est pourquoi nous leur proposons non seulement la découverte du site et la visite virtuelle, mais également des animations à même d'animer ces vieilles pierres.

Ainsi, nos amis comédiens leur ont présenté « *Matrimonium* » une saynète évoquant le rituel du mariage à l'époque de l'antiquité romaine, en continuité avec la représentation donnée lors des JEA. Ainsi, l'association amie « *Cohortes Urbanae* » d'Agde a fait revivre le corps des cohortes urbaines, vigiles et pompiers de la Rome antique.

La journée du 20 septembre a connu une superbe affluence puisque notre programme a attiré deux fois plus de public que l'année dernière.

Et ces JEP auraient battu tous les records si une météo exécable n'avait pas gâché la journée du dimanche. Les cohortes urbaines ont dû lever le camp et les danseuses de l'association amie Philo Calie n'ont pu, à notre immense regret, faire le déplacement de Perpignan et nous présenter leur spectacle de danse « *Medusa* » inspiré des « *Métamorphoses* » d'Ovide. Ce n'est que partie remise, nous les inviterons à l'occasion d'un nouvel évènement et vous pourrez alors les découvrir.

Cependant, des visiteurs, en trop petit nombre il est vrai, ont bravé le mauvais temps du dimanche 21 et ont pu profiter et des visites et de la saynète échappant de peu à l'averse.

- Sunset Party : 20 septembre

La météo nous a cependant été encore clément le samedi 20septembre pour permettre à la Sunset Party de s'installer et de se dérouler.

Cet évènement a été, avec notre complicité, entièrement organisé par l'Office de Tourisme « Côte du Midi ». Le site a fait l'objet d'une mise en lumière au sens propre du terme tout a fait extraordinaire qui été visible dans tout Narbonne. Un DJ a animé la soirée. Des food trucks ont permis au public à se restaurer et des domaines viticoles ont pu faire déguster leurs productions.

En définitive près de 700 visiteurs sont venus sur le site et pour un grand nombre d'entre eux découvrir un lieu d'exception qu'ils ne connaissaient pas.

Merci au Grand Narbonne et à l'Office de Tourisme « Côte du Midi » (M HOIBIAN) d'avoir eu l'initiative de cet évènement et avoir participé à la notoriété du Clos de la Lombarde.

- RAN : 15 au 19 octobre

Comme les années précédentes, notre association a été partenaire de cet évènement. Nous avons reçu le dimanche 19 octobre les invités des RAN et leur avons présenté le site et les images de synthèse.

- Journée du Livre à Sigean : 12 octobre

Pour la première fois, notre association a participé à cet évènement. Ce sont nos amies Bénédicte et Annie qui ont tenu le stand dédié au Clos de la Lombarde.

- Marché de Noël : 6 décembre

Pour finir en beauté l'année, cette année de nouveau nous avons organisé un petit marché de Noël qui a permis à nos adhérents, nos amis, nos visiteurs de s'approvisionner en petits cadeaux de Noël et de déguster gourmandises et vin chaud. Un grand merci à tous les participants et au dieu météo qui cette fois ci a été particulièrement clément.

Sorties :

Comme depuis la création de l'association, André a organisé et proposé à destination de nos adhérents des sorties et excursions : Toulouse et le musée Saint-Raymond, Ampurias et ses extraordinaires vestiges archéologiques...

Malheureusement, aucun de ces projets qui ont occasionnés pour André beaucoup de travail, d'énergie et temps n'a pu aboutir, faute d'un nombre suffisant de participants.

Dès lors, se pose la question de la cause de ces échecs, c'est vous qui pouvez y répondre.

Se pose aussi la question du maintien de cette activité qui est destinée à nos adhérents.

Nous avons cependant pu organiser 5 sorties mais qui se sont limitées au territoire narbonnais mais qui ont suscité un vif intérêt et un véritable engouement :

Narbo Via : Des pierres qui parlent : 8 avril

Ile Saint Martin (Hélène Hurtado) : 26 avril

Horreum (Dominique Moulis) : 4 mai

Sallèles d'Aude, Le Gaillousty (André MAS) : 24 mai

Nous proposerons pour 2026 d'autres sorties de cette nature.

Merci à nos bénévoles :

D'aucuns déplorent que la mobilisation des bénévoles a été moindre cette année que les années précédentes.

Sans doute n'ont-ils pas complètement tort : nous voyons infiniment moins de bénévoles travailler sur le terrain lors de nos traditionnels samedis après-midi.

Comment expliquer ce phénomène ?

Peut-être un moindre engagement bénévole pouvant être la conséquence de la présence permanente de notre salarié.

Certainement un vieillissement de nos membres qui peuvent connaître des problèmes de santé et un recrutement moindre de plus jeunes adhérents.

Mais cette impression de désaffection est en trompe l'œil.

Les années précédentes, nous ne nous retrouvions tous ensemble que les samedis après-midi.

Depuis l'ouverture du site 5j/7, nos bénévoles sont présents pour l'accueil des visites et pour animer le site quasiment tous les jours du mardi au samedi.

Ils sont toujours aussi présents mais dilués sur la semaine.

Et parmi eux, des bénévoles fidèles et nouveaux venus (et plus jeunes !) que je tiens à saluer : Gisèle, France, Thierry, Elisabeth et Keith, Sylvie et pardon pour ceux que j'oublie.

Et toujours nos inoxydables Evelyne et Simone que je salue et embrasse tout chaleureusement.

Il reste que nos bénévoles sont et restent la cheville ouvrière de notre association, ce sont eux qui font vivre le Clos de la Lombarde et sans eux, notre association ne serait rien.

Perspectives 2026

Pour terminer, il convient de dessiner des perspectives pour 2026.

Pas de grandes innovations de prévues. Depuis notre nouvelle orientation, nous naviguons à vue et vivons « Le dur désir de durer » (Paul Eluard).

Une projection budgétaire sur l'année 2026, avec des charges salariales similaires à celles de 2025, avec des recettes identiques à celles de 2025 mais en limitant les dépenses en particulier en matière de communication, nous donne un budget déficitaire d'un peu plus de 4.000€.

Ce qui nous obligera à puiser dans nos réserves financières. Ce qui signifie qu'une telle situation n'est pas pérenne et qu'à moyen terme notre association devra revoir à la baisse ses ambitions si aucune solution n'est trouvée.

Par ailleurs, nous ne voulons pas abandonner le projet de mettre à disposition à nos bénévoles un accueil confortable digne de l'image que nous voulons donner du Clos de la Lombarde.

Nous sommes donc à la recherche de financements.

C'est d'abord vers la Municipalité, légalement en charge du Clos de la Lombarde, que nous nous tournerons légitimement. Nous avons été reçus en 2025 à deux reprises par M le Maire et également par le Directeur général des services. Nous avons été écoutés avec bienveillance et des assurances nous ont été données.

Nous espérons voir 2026 apporter des réponses à nos inquiétudes.

D'ores et déjà, nous souhaitons consolider notre collaboration avec l'Office de Tourisme « Côte du Midi » et travaillerons avec cet organisme pour organiser sur le site un nouvel évènement populaire destiné à attirer au Clos de la Lombarde un public qui spontanément n'en franchirait pas le portail.

Nous souhaitons également avec le musée Narbo-Via relancer notre collaboration qui en 2025 ne nous a pas semblée très dynamique.

Nous avons envisagé en particulier un partenariat avec l'activité du musée « Musée mobile » qui consiste à se rendre dans les communes pour aller au-devant du public et faire connaître le musée. Nous-mêmes avons conçu un projet similaire « Images nomades » proposant avec du matériel léger les visites virtuelles aux communes, écoles, institutions sociales... Nous avons pu financer ce matériel grâce à des donations du Crédit Agricole et d'Harmonie Mutuelle et une subvention du Conseil départemental que je remercie une nouvelle fois pour leur générosité. Si un premier contact a été pris avec les municipalités et alors que nous avons obtenu quelques retours encourageants, nous n'avons pas encore pu commencer à faire vivre ce projet.

Notre souhait est que notre projet se conjugue avec celui du musée et cela nous paraît d'autant plus opportun que le Clos de la Lombarde est le complément indispensable des collections que présente le musée.

Toutes nos activités n'ont d'autres buts que faire rayonner le Clos de la Lombarde pour que celui-ci finisse par recevoir la protection et les aménagements qu'il mérite comme étant le dernier témoin encore visible en surface de la Narbonne antique.

Et pour les atteindre, nous avons besoin de toutes nos forces, toutes vos bonnes volontés, votre fidélité et votre engagement au service de cette belle cause.

Nous enregistrons cette année, pour la première fois une érosion de notre nombre d'adhérents et ce malgré nos efforts en matière de communication.

Nous devons réfléchir à amener un plus grand nombre de personnes à venir nous rejoindre, soutenir nos objectifs, rajeunir nos rangs. Notre association est riche de talents et de compétences, de bonnes volontés et de désirs de participer à nos activités. A nous de savoir impliquer un plus grand nombre de nos adhérents à participer activement à la vie de l'association.

Dans quelques instants, vous allez vous prononcer pour le renouvellement de notre Conseil d'administration. Vous découvrirez parmi nos candidats de nouvelles personnes. Je souhaite que de cet apport de nouvelles énergies résulte une nouvelle vitalité pour notre association.

Et enfin et surtout reste posée la question première à laquelle nous cherchons une réponse depuis la naissance de notre association : quelle protection et quel aménagement pérennes du site archéologique. En l'état actuel, seule la Ville de Narbonne est légitime à porter un tel projet. Dans quelques semaines, se tiendront les élections municipales. Nous étudierons les programmes de chaque liste et relèverons les projets relatifs au Clos de la Lombarde. Comme nous l'avons fait en 2014 et en 2020, nous interrogerons les candidats sur leurs promesses concernant le Clos de la Lombarde, et nous porterons à la connaissance de nos membres et amis les réponses qui nous auront été faites.

Je renouvelle mes vœux pour que 2026 soit pour le Clos une année de lumière.

ANNEXE 2

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier : Annie FONTAINE - trésorière

BILAN FINANCIER 2025

Comptes bancaires (Banque Populaire du Sud)

	31/12/2024	31/12/2025
CC BP SUD	10 526,56 €	8 591,72 €
Caisse	1 038,43 €	624,34 €
Livret A	18 694,72 €	26 230,79 €
Total	30 259,71 €	35 446,85 €

Résultat d'exploitation 2025 :

Catégories / Sous-catégories	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025
	REVENUS		
Revenus de gestion courante	6 959,74 €	12 960,00 €	9 649,74 €
Revenus des ventes	10 915,85 €	9 930,00 €	15 550,44 €
Revenus financiers	30,34 €	660,00 €	536,07 €
Contribution financière de l'état	3 538,22 €	2 625,00 €	2 680,95 €
Revenus exceptionnels	5 057,06 €	15 950,00 €	20 822,70 €
Sorties, excursions	2 403,00 €	0,00 €	791,00 €
Total Revenus	28 904,21 €	42 125,00 €	50 030,90 €
DEPENSES			
Achats	5 458,67 €	10 345,00 €	7 257,57 €
Assurance responsabilité civile (616)	243,33 €	268,00 €	265,26 €
Charges de personnel (64)	16 811,21 €	25 521,95 €	25 119,41 €
Communication (623- flyers- infoadhérents)	2 564,80 €	3 100,00 €	886,79 €
Publicité et relations publiques	0,00 €	0,00 €	5 482,00 €
Déplacements, missions et réceptions (618)	479,48 €	480,00 €	399,85 €
Divers postes débiteurs	0,00 €	0,00 €	91,50 €
Frais intervenants extérieurs	1 262,16 €	1 370,00 €	1 770,50 €
Frais financiers & frais sumup	164,51 €	180,00 €	151,30 €
Frais postaux et télécom	339,57 €	360,00 €	401,16 €
Location de matériel	500,00 €	500,00 €	0,00 €
Sorties, excursions	2 280,00 €	0,00 €	548,00 €
Total DEPENSES	30 103,73 €	42 124,95 €	42 373,34 €
Total	-1 199,52 €	0,05 €	7 657,56 €

ANNEXE 3

PROJET REGLEMENT INTERIEUR

Association « Les Amis du Clos de la Lombarde »

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur conforme aux statuts de l'association « Les Amis du Clos de la Lombarde » a pour objectif d'en préciser le fonctionnement.

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

Il peut être modifié par le Conseil d'administration.

Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Il est également consultable sur le site Internet de l'association.

I. Dispositions générales

Accès au site :

Tout accès au site des adhérents est subordonné à la présence sur le site d'un responsable de l'association, membre du Conseil d'administration, détenteur de la clé du portail.

Toute présence sur le site entraîne le respect des consignes de sécurité et des règles tendant à la préservation des vestiges archéologiques.

Toute action de fouille est interdite.

Il est interdit sur la totalité du terrain dont l'association a la charge de prélever quelque artefact archéologique que ce soit.

Accès aux locaux :

Seuls les membres auxquels a été confié le code d'ouverture de la boîte à clés peuvent déverrouiller les locaux et en autoriser l'accès.

Voir en pièce annexe la liste des membres auxquels a été confié le code d'ouverture de la boîte à clés

Les locaux, leur entretien et leur maintenance sont placés sous la responsabilité de chacun des membres y ayant accès.

Accueil des visiteurs :

Les bénévoles chargés de l'accueil des visiteurs les renseignent sur les prestations offertes et les participations financières demandées.

Les bénévoles chargées de l'accueil tiennent une feuille statistique relevant le nombre de visiteurs de passage sur le site, précisant la nature des prestations souhaitées, la qualité des visiteurs, leur origine.

Les bénévoles chargés de l'accueil tiennent également une feuille de caisse quotidienne détaillant les ventes réalisées. Cette feuille de caisse est déposée chaque soir dans la boîte à lettres fixée dans le local technique attenant à la salle immersive. Ils déposent également dans la salle immersive la caisse, le téléphone portable et le terminal de paiement, la boîte à billets d'entrée.

Guidage des visiteurs :

Tout le personnel de l'association, guides, accompagnateurs et bénévoles, s'interdit de solliciter ou d'accepter pour son propre compte toutes gratifications des clients, toutes ristournes, commissions ou remises de qui que ce soit.

Il s'engage à ne pas servir d'intermédiaires pour des visites, excursions ou autres services touristiques organisés par des tiers.

Seuls les visiteurs accompagnés d'un guide peuvent descendre sur le site où sont implantés les vestiges.

Le guide assure la sécurité des visiteurs et la préservation des vestiges. Il suit avec les visiteurs le balisage mis en place et empêche leur transgression. Il donne les consignes de sécurisation aux visiteurs : interdiction de grimper sur les vestiges, de ramasser tout artefact pouvant être trouvé, d'empiéter sur les pavements...

La passerelle permettant l'accès à la partie orientale des thermes est un lieu de passage. Il ne faut pas y stationner.

La petite descente avant cette passerelle est interdite aux visiteurs.

Les visiteurs sont autorisés de prendre des photographies et des vidéos.

II. Organisation des travaux

L'organisation des travaux est placée sous la supervision d'un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet par le Conseil d'administration.

Voir en pièce annexe le nom du membre du Conseil d'administration chargé de la supervision des travaux

Tous les travaux envisagés doivent faire l'objet d'une déclaration au responsable des travaux qui en autorise ou non leur exécution.

Les outils nécessaires à l'exécution des travaux sont mis à la disposition des bénévoles. Ces outils seront utilisés avec la prudence qui s'impose à leur usage. Après exécution des travaux, chaque bénévole est responsable du nettoyage et du rangement des outils.

Aucun bénévole ne doit travailler seul sur le site, en particulier les dimanches et lundis, jours de fermeture du site.

En cas de problème rencontré sur le site, en informer un membre du bureau.

En cas d'incident grave, avertir également les pompiers ou éventuellement les services de police.

II-1 : Travaux d'entretien du site

Ils sont définis et confiés aux bénévoles par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet par le Conseil d'administration.

II-2 : Travaux d'aménagement du site

Les travaux d'aménagement du site se font à l'initiative du Conseil d'administration et sous la direction et le contrôle du membre du Conseil d'administration désigné à cet effet par le Conseil d'administration.

II-3 : Découverte inopinée d'artéfacts archéologiques

Un artefact est un objet ou un élément d'objet créé par l'industrie humaine, couramment mis au jour en contexte de fouille archéologique.

Il est interdit à quiconque, de se livrer sciemment sur le site, à des opérations archéologiques, même très localisées.

Toutefois, lors d'opérations d'entretien : désherbage, nettoyage, consolidation de sols ou de structures, ou à la suite de phénomènes de ravinement et d'érosion du terrain, il se peut qu'apparaissent, sans que cela soit intentionnel, des artefacts ou bien des éléments structurels, semblables à ceux habituellement découverts au cours d'opérations archéologiques.

Dans ce cas, si l'artefact est signifiant et présente un intérêt à divers titres possibles, il doit être :

- photographié in situ avant prélèvement, d'abord en plan serré, puis en plan large, de manière à garder la mémoire du lieu précis de la trouvaille.
- Il doit ensuite être signalé et confié à un membre référent de l'association, apte à recevoir ce genre de découvertes et qui jugera de l'utilité de prévenir ou non le Service Régional de l'Archéologie ou, en son absence, être déposé dans un contenant réservé à cet effet qui sera mis en place dans le local associatif.
- L'objet devrait être accompagné d'une fiche (le tout serré dans une pochette), sur laquelle on aura donné quelques informations élémentaires : nom du découvreur, date et lieu précis de la découverte.

Toute découverte fortuite d'un artefact archéologique doit immédiatement être signalée au responsable désigné à cet effet par le Conseil d'administration.

Voir en pièce annexe le nom du membre du Conseil d'administration chargé de la gestion des artefacts archéologiques découverts fortuitement.

Le responsable suit le protocole défini et précisé par le Service Régional de l'archéologie.

Il est normalement interdit d'emporter hors du site du Clos de la Lombarde et à quelque fin que ce soit, un ou des artefacts, d'abord pour éviter le risque de dispersion et d'oubli et aussi pour parer à toute tentation d'appropriation personnelle.

Dans le cas d'une structure immobilière : si elle présente un intérêt relativement à l'amélioration de la compréhension du site, elle doit être nettoyée, uniquement pour ce qui en a été fortuitement mis au jour et, de même que pour les artefacts, être photographiée puis signalée à la personne référente, évoquée ci-dessus.

III. Gestion de la salle immersive

Seuls les membres de l'association autorisés peuvent déverrouiller la porte d'accès à la salle immersive.

Le bureau de l'association désigne les membres autorisés.

Voir en pièce annexe les noms des membres autorisés à déverrouiller la porte d'accès à la salle immersive.

L'alarme se déverrouille de l'intérieur

La jauge de la salle immersive est fixée impérativement à 19 personnes, médiateur compris.

Visites immersives :

Seules les personnes ayant suivi une formation pourront diriger une visite immersive.

Voir en pièce annexe les noms des personnes autorisées à diriger une visite immersive.

Elles organisent la sortie avant d'inviter à entrer.

En cours de projection la lumière rouge doit être allumée.

A l'occasion de chacune de ses prestations, le médiateur renseigne un cahier avec comme rubriques

- Responsable de la séance
- Date de la séance
- Heure début séance
- Etat de la salle en début de séance
- Etat du matériel en début de séance
- Incidents
- Heure fin de séance

A la fin de l'utilisation de la salle, celle-ci doit être nettoyée en cas de besoin.

L'écran est relevé.

Le projecteur et l'ordinateur doivent être éteints et protégés (protection anti-poussière et contre l'eau).

Le climatiseur doit être désactivé.

Les lumières éteintes.

Un châssis doit rester entre ouvert pour assurer la ventilation de la salle.

L'alarme doit être activée.

Veiller à bien verrouiller la porte d'accès.

A noter que la porte donnant au local technique attenant à la salle immersive ne doit jamais être fermée à clé mais laissée libre d'accès.